

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1266

17 juin 2010

SOMMAIRE

Alma Soparfi S.A.	60768	N.V. Investment S.A.	60753
Atman S.A.	60763	Olivinvest S.A.	60761
Beim Oscar S.à r.l.	60762	Pacific Federal S.à r.l.	60755
Circle Capital Group S.A.	60760	Patron GP III Holdings S.à r.l.	60754
Classic Construction S.à r.l.	60767	Patron Project IX S.à r.l.	60755
Compagnie d'Investissement des Arden- nes S.A.	60765	PIE Group II S.à r.l.	60743
Cotech International S.A.	60760	PM-International AG	60756
DataCenterEnergie S.A. (DCE)	60760	Procac CP S.A.	60766
Dextre-Primo	60768	Romme Investments SA	60767
DPK Investments S.à r.l.	60760	SaarGummi technologies S.à r.l.	60756
Du Poète A.G.	60761	Sapira S.A.	60757
Einsa Lux S.A.	60761	Scientific Games Luxembourg Finance S.à r.l.	60766
Elocap Lux S.A.	60766	Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l.	60765
Eriem Luxembourg S.A.	60759	S.C.O.N.A. Holding S.A.H.	60764
Fat Pipe Europe S.A.	60764	Select Commerce S.A.	60757
Fortis Direct Real Estate Fund	60764	Shelon Holdings S.A.	60756
Fullmotion S.A.	60722	Signet Luxembourg Holdings S.à r.l.	60757
Harbinger Capital Investments S.à r.l.	60756	Société d'Administration, d'Etudes et de Management S.A.	60763
Harbinger Capital Investments S.à r.l.	60722	Société d'Administration, d'Etudes et de Management S.A.	60763
Hirzenhaff s.c.	60750	Sogecore Employee Benefits S.A.	60758
Immobilière Feidt	60764	Sogecore Participations S.A.	60758
INVESCO Continental Europe Holdings	60755	Studiofund S.A.	60766
Lemon Finance S.A.	60765	Tanglewood Finance S.à r.l.	60762
Luxembourg HIFU S.à r.l.	60762	Tansen Investments S.A.	60763
Meccarillos International	60750	TC Private Equity S.à r.l.	60755
Meccarillos International	60754	Telecom Italia Capital	60758
Mobitek S.A.	60765	Telecom Italia Finance	60758
MOLLIN Spf S.A.	60754	Theorema Investments S.A.	60759
Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l.	60725	Top Level Management	60761
Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l.	60743	UBS Multi Manager Access II	60765
Mongolia Opportunity S.A.	60753	UPC DTH Leasing S.à r.l.	60759
Monier Holdings S.C.A.	60725	V.A.A.C. Vicking S.A.	60766
New Haven Investments S.A.	60764	Virgian Trust Holding S.A.	60767

Fullmotion S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 69.686.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 29 avril 2010

1. L'assemblée générale renouvelle le mandat des trois administrateurs Dr. Johannes BURGER, avocat, demeurant à FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, Heiligkreuz 6, Dr. Herbert OBERHUBER, juriste, demeurant à FL- 9490 Vaduz, Liechtenstein, Heiligkreuz 6, et Dr. Mario Alexander KÖNIG, avocat, demeurant à FL 9490 Vaduz, Liechtenstein, Heiligkreuz 6, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009.

2. Le mandat du commissaire aux comptes Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., avec siège social à L 1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, est renouvelé, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010066579/16.

(100063372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Harbinger Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 127.489.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of April,

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) Harbinger Capital Partners Master Fund I, Ltd., a company existing under the laws of the Cayman Islands, having its principal business office at c/o International Fund Services (Ireland) Limited, Third Floor, Bishop's Square, Redmond's Hill, Dublin 2, Ireland ("Master Fund"),

duly represented by Lauren Harris, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 14 April 2010. This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith; and

2) Harbinger Capital Partners Special Situations Fund, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, having its principal business office at 555 Madison Avenue, 16th floor, New York, NY 10022, USA, ("Special Situations Fund")

duly represented by Lauren Harris, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 14 April 2010. This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties being the partners of Harbinger Capital Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127.489, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 April 2007, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1236, dated 22 June 2007. The articles of association of the Company were last amended on 12 March 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties, representing the entire share capital of the Company, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of EUR 3,200,871.- (three million two hundred thousand eight hundred seventy-one euro), represented by 30,000 (thirty thousand) Class A shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, and 3,170,871 (three million one hundred seventy thousand eight hundred seventy-one) Class B shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each, up to EUR 6,492,028.- (six million four hundred ninety-two thousand twenty-eight euro) through the issuance of 3,291,157 (three million two hundred ninety-one thousand one hundred fifty-seven) new Class B shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each with an allocation of EUR 0.76 (seventy-six cents) to the share premium of the Company.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 6,492,028.- (six million four hundred ninety-two thousand twenty-eight euro) represented by 30,000 (thirty thousand) Class A shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each and

6,462,028 (six million four hundred sixty-two thousand twenty-eight) Class B shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each."

The general meeting of partners, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of partners decides to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 3,200,871.- (three million two hundred thousand eight hundred seventy-one euro), represented by 30,000 (thirty thousand) Class A shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, and 3,170,871 (three million one hundred seventy thousand eight hundred seventy-one) Class B shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each, up to EUR 6,492,028.- (six million four hundred ninety-two thousand twenty-eight euro) through the issuance of 3,291,157 (three million two hundred ninety-one thousand one hundred fifty-seven) new Class B shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each

3,291,157 (three million two hundred ninety-one thousand one hundred fifty-seven) of the newly issued class B shares of the Company have been subscribed for by Master Fund at the price of EUR 3,291,157.76 (three million two hundred ninety-one thousand one hundred fifty-seven euro and seventy-six cents) and have been fully paid up in cash.

The proof of the existence of the EUR 3,291,157.76 (three million two hundred ninety-one thousand one hundred fifty-seven euro and seventy-six cents) has been produced to the undersigned notary.

The total amount of EUR 3,291,157.76 (three million two hundred ninety-one thousand one hundred fifty-seven euro and seventy-six cents) is allocated as follows:

(i) EUR 3,291,157 (three million two hundred ninety-one thousand one hundred fifty-seven euro) is entirely allocated to the share capital of the Company and (ii) EUR 0.76 (seventy-six cents) is allocated to the share premium.

The proxyholder is authorised to subscribe such new 3,291,157 (three million two hundred ninety-one thousand one hundred fifty-seven) Class B shares in the name and on behalf of Master Fund.

Second resolution

The general meeting of partners decides that, further to the foregoing resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company is modified and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 6.492.028.- (six million four hundred ninety-two thousand twenty-eight euro) represented by 30,000 (thirty thousand) Class A shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each and 6,462,028 (six million four hundred sixty-two thousand twenty-eight) Class B shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3.500.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

1) Harbinger Capital Partners Master Fund I, Ltd., une société régie par les lois des îles Cayman, ayant son principal établissement à c/o International Fund Services (Ireland) Limited, Third Floor, Bishop's Square, Redmond's Hill, Dublin 2, Irlande ("HCPMF");

dûment représentée par Lauren Harris, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 14 avril 2010. La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement; et

2) Harbinger Capital Partners Special Situations Fund, L.P., un limited partnership régie par les lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son principal établissement au 555 Madison Avenue, 16th floor, New York, NY 10022, Etats-Unis ("HCPSSF");

dûment représenté par Lauren Harris, avocat résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 14 avril 2010. La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

Les comparants étant les associés de Harbinger Capital Investments S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471

Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.489, constituée par acte du notaire soussigné en date du 11 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), numéro 1236 en date du 22 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 12 mars 2010 par devant le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 395, en date du 24 février 2010.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 3.200.871,- (trois millions deux cent mille huit cent soixante et onze euros) représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et 3.170.871 (trois millions cent soixante-dix mille huit cent soixante-et-onze) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à un montant EUR 6.492.028,- (six millions quatre cent quatre-vingt-douze mille vingt-huit euros), par l'émission de 3.291.157 (trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales de class B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune avec une allocation d'Euro 0,76 (soixante-seize cents) à la prime d'émission de la Société;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 6.492.028,- (six millions quatre cent quatre-vingt-douze mille vingt-huit euros) représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et de 6.462,028 (six millions quatre cent soixante-deux mille vingt-huit) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune."

L'assemblée générale des associés, après délibérations, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 3.200.871,- (trois millions deux cent mille huit cent soixante et onze euros) représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et 3.170.871 (trois millions cent soixante-dix mille huit cent soixante-et-onze) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, à un montant EUR 6.492.028,- (six millions quatre cent quatre-vingt-douze mille vingt-huit euros), par l'émission de 3.291.157 (trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales de class B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

3.291.157 (trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante-sept) des nouvelles parts sociales de Classe B émises ont été souscrites par HCPMF au prix de EUR 3.291.157,76 (trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante-sept euros et soixante-seize centimes) et ont été entièrement libérées en espèces.

La somme d'EUR 3.291.157,76 (trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante-sept euros et soixante-seize centimes) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport en numéraire est attribué comme suit: (i) EUR 3.291.157 (trois millions deux cent quatre-vingt-onze mille cent cinquante-sept euros) est entièrement affecté au capital social et (ii) EUR 0,76 (soixante-seize centimes d'Euro) sont attribués à la prime d'émission.

Le mandataire est autorisé à souscrire ces nouvelles parts sociales au nom et pour le compte de HCPMF.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 6.492.028,- (six millions quatre cent quatre-vingt-douze mille vingt-huit euros), représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et de 6.462.028,- (six millions quatre cent soixante-deux mille vingt-huit) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune."

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à EUR 3.500.-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARRIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2010. Relation: LAC/2010/17608. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010066039/156.

(100063119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.702.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 avril 2010

1. M. Michael WEINSTOCK a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. M. Michael MAROOF, né dans le Queens, New York (Etats-Unis d'Amérique), le 9 mai 1974, demeurant professionnellement à NY 10022 New York, (Etats-Unis d'Amérique), 535, Madison Avenue, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010066589/16.

(100063003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Monier Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.539.

In the year two thousand and ten, the ninth of April, before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Monier Holdings S.C.A.", a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148539, incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 7 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27 October 2009, number 2104 and 2105. The articles of association have not been amended since (the "Company").

The meeting was opened at 9:00 am, with Mr. Carsten Opitz, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Bernhard Mehlhorn, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Richard Ledain Santiago, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

I. Restatement of the articles of association of the Company in connection with the implementation of a management equity program;

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That out of three million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-eight (3,249,998) shares representing the whole corporate capital, one million nine hundred sixty thousand two hundred forty-six point three one two seven (1,960,246.3127) shares are present or represented at the present meeting duly convened by convening notice sent by registered mail to all shareholders on 30 March 2010.

IV. That the present meeting, representing sixty point three one five three percent (60.3153 %) of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the Items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The general meeting resolves to convert the outstanding shares of the Company into Class A Shares of the Company and to restate the articles of association of the Company. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office - Shareholders' liability

Art. 1. Name. There exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Monier Holdings S.C.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, including, but not limited to, existing loans, claims or receivables as well as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, the Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. Within the same restriction as in 3.2, the Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the General Partner.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution adopted at the general meeting of the shareholders (the "General Meeting of Shareholders"), adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

Art. 5. Shareholders' liability. The Company's general partner (Monier Holdings GP S.A.) (the "General Partner") shall be personally and indefinitely liable for all corporate liabilities which cannot be paid out of the Company's assets. Any other shareholder (associé commanditaire) shall only be liable up to the amount of his/her/its commitment to the Company.

B. Definitions

Art. 6. Defined Terms.

6.1. "Change of Control" means the acquisition of (i) Securities, representing more than 50 per cent, of the fully diluted share capital of the Company, or (ii) all or substantially all of the assets of the Company, by one or more parties acting in concert (none of whom was a holder of Securities as at 16 October 2009), including by means of a merger or consolidation, in each case primarily for cash as determined by the General Partner in its sole discretion;

6.2. "Class A Shares" means the Class A ordinary shares in the capital of the Company;

- 6.3. "Class B Shares" means the Class B ordinary shares in the capital of the Company;
- 6.4. "Class C Shares" means the Class C ordinary shares in the capital of the Company;
- 6.5. "Class B Realization Date" means the first Measurement Date that the Price Per Equity Strip exceeds the Tranche 1 Hurdle;
- 6.6. "Class C Realization Date" means the first Measurement Date that the Price Per Equity Strip exceeds Tranche 2 Hurdle;
- 6.7. "Distribution" has the meaning set forth in Article 25.1;
- 6.8. "Exit Event" means the earlier to occur of i) a Change of Control, and ii) the Long-Stop Date;
- 6.9. "Exit Value" means the value determined, in each case, as set forth below:
- 6.9.1. With respect to a Change of Control, the value corresponding to the purchase price paid for the relevant equity securities and PPLs of the Company;
- 6.9.2. With respect to a Qualified IPO, the value corresponding to the issue price in the relevant Public Offering;
- 6.9.3. With respect to the anniversary of a Qualified IPO, the value corresponding to the average closing price of the relevant equity securities over the previous sixty (60) trading days; and
- 6.9.4. With respect to the Long Stop Date, the value (to include the fair value of the PPLs) determined pursuant to an Independent Valuation;
- 6.10. "Expert" means an independent investment banking firm of international standing or other recognized independent expert, selected by the General Partner in its sole discretion, provided that the chief executive officer and the chief financial officer (in each case, of the Group) may jointly develop a list of independent investment banking firms of international standing and/or other recognized independent experts for the General Partner's consideration and the General Partner shall have reviewed and considered such list in connection with its selection of the Expert;
- 6.11. "First Lien Warrant" means any security designated as a 'First Lien Warrant' in the securityholders register of the Company;
- 6.12. "General Partner" shall have the meaning set forth in Article 5
- 6.13. "Group" means the Company, its General Partner, or any of its subsidiaries;
- 6.14. "Independent Valuation" means a valuation conducted by an Expert having regard to generally accepted valuation methods commonly applied to a business similar to the Company, including but not limited to a discounted cash flow analysis, comparable M&A transaction analysis, comparable publicly traded companies analysis and leveraged buy out analysis;
- 6.15. "Long-Stop Date" means 31 December 2014;
- 6.16. "Measurement Date" means, on or prior to an Exit Event, each date upon which any of the following occurs: i) a Change of Control; ii) a Qualified IPO, iii) each anniversary of a Qualified IPO; and iv) the Long-Stop Date;
- 6.17. "PPL" or "Profit Participating Loan" means any security designated as a 'PPL' and/or 'Profit Participating Loan' in the securityholders register of the Company;
- 6.18. "Price Per Equity Strip" means, as of any Measurement Date, (i) (x) the Exit Value, plus (y) any cash distributions made with respect to the shares of the Company and/or the PPLs prior to such Measurement Date, divided by (ii) the number of shares of the Company and First Lien Warrants then outstanding (excluding any Unvested Class A Shares and (A) prior to the Class B Measurement Date, all Class B Shares, and (B) prior to the Class C Measurement Date, all Class B Shares and Class C Shares).
- 6.19. "Qualified IPO" means a public offering and sale of equity securities of greater than 25% of the outstanding equity securities of the Group pursuant to a listing on a recognized and regulated stock exchange in accordance with applicable requirements (whether in one public offering or in a series of transactions);
- 6.20. "Securities" means shares or other interests comprising the Company's capital and securities (including debt securities, warrants or options to subscribe for or purchase) convertible into, or exercisable or exchangeable for, such shares or other interests;
- 6.21. "Share" means any Class A Share, Class B Share or Class C Share.
- 6.22. "Tranche 1 Hurdle" and "Tranche 2 Hurdle" each mean (as of a particular date) the Tranche 1 Hurdle and Tranche 2 Hurdle, respectively, as set forth next to the most recent historic date indicated in the table below:

Date	Tranche 1 Hurdle (€)	Tranche 2 Hurdle (€)
1 January 2010	90.41	146.87
1 January 2011	86.08	142.36
1 January 2012	81.55	137.66
1 January 2013	76.83	132.76
1 January 2014	72.35	128.29

provided that the Tranche 1 Hurdle and the Tranche 2 Hurdle shall be adjusted, in each case, to reflect any dividends payable in Shares, any reverse split of Shares, and any subdivision or split-up, or combination or consolidation, or redemption or reclassification, of Shares o.

6.23. "Unvested Class A Shares" means, with respect to the calculation of the Price Per Equity Strip, any Class A Share that is subject to a substantial risk of forfeiture pursuant to any agreement between the Company and the holder of such Class A Share.

C. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 7. Share capital.

7.1. Issued share capital

7.1.1. The Company's issued share capital is set at thirty-two thousand four hundred ninety-nine Euro and ninety-eight Cents (EUR 32,499.98), consisting of three million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-seven (3,249,997) Class A Shares and one (1) management share, having a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

7.1.2. Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the General Partner in Article 0 of these articles of association ("Authorised share capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

7.1.3. Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

7.2. Authorised share capital

7.2.1. The company's authorised share capital, including the issued share capital, is set at five billion Euro (EUR 5,000,000,000) represented by four hundred fifty billion (450,000,000,000) A Shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each, twenty-five billion (25,000,000,000) B Shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each, and twenty-five billion (25,000,000,000) C Shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

7.2.2. During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this Article 6.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

7.2.3. This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

7.2.4. The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 8. Shares.

8.1. The Company's share capital is divided into Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares, each of them having the same par value.

8.2. All Class A Shares shall be identical in all respects. All Class A Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A Shares. Each Class A Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

8.3. All Class B Shares shall be identical in all respects. All Class B Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B Shares. Each Class B Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

8.4. All Class C Shares shall be identical in all respects. All Class C Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class C Shares. Each Class C Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

8.5. All shares are redeemable shares. Redeemable shares have the same voting rights as non-redeemable shares. Subscribed and fully paid-in redeemable shares shall be redeemable upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

8.6. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital, subject to the provisions of Article 25 of these articles of association.

8.7. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding any shareholder shall not cause the Company's dissolution, without prejudice to Article 19 of these articles of association.

8.8. The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

8.9. The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

8.10. Shares may be issued in denominations of less than one share. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares.

Art. 9. Register of shares.

9.1. A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to Article 10.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

9.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 10. Ownership and Transfer of shares.

10.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the General Partner, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

10.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

10.3. Without prejudice to the fact that the General Partner must at all time hold at least one share of the Company, the shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law. The General Partner may only transfer the sole share or the entirety of shares held by him/her/it, as the case may be, inter vivos or in the event of death, to a successor manager, to be appointed by the General Meeting of Shareholders in the manner required for an amendment of these articles of association.

10.4. Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which the General Partner may record such transfer in the register of shares.

10.5. The Company, through the General Partner, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

D. General meeting of shareholders

Art. 11. Powers of the general meeting of shareholders.

11.1. The shareholders exercise their collective rights in the General Meeting of Shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

11.2. The General Meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. To the extent permitted by law, all resolutions shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

Art. 12. Convening general meetings of shareholders.

12.1. The General Meeting of Shareholders of the Company may at any time be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

12.2. The General Meeting of Shareholders must be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the General Partner or to the board of statutory auditors by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the General Meeting of Shareholders must be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

12.3. The General Partner or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene an annual General Meeting of Shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts, which shall be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual General Meeting of Shareholders is held on the second Tuesday of May at 10.30 a.m. If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Shareholders must be held on the next following business day.

12.4. The convening notice for any General Meeting of Shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

12.5. One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any General Meeting of Shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

12.6. If all the shareholders are present or represented at a General Meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the General Meeting of Shareholders may be held without prior notice.

Art. 13. Conduct of general meetings of shareholders.

13.1. A board of the meeting shall be formed at any General Meeting of Shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the General Meeting of Shareholders and who need not be shareholders. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

13.2. An attendance list must be kept at any General Meeting of Shareholders.

13.3. Quorum

Unless otherwise required by law or by these articles of association, the quorum for the transaction of business (other than adjournments) at a General Meeting of Shareholders shall be persons present holding (or representing) 20% of the Class A Shares; provided that if a General Meeting of Shareholders is adjourned as a result of a failure to obtain a quorum, a second meeting may be convened (subject to at least eight days calendar notice to the shareholders) where no quorum shall be required to validly act and deliberate.

13.4. Vote

13.4.1. Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

13.4.2. Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a General Meeting of Shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.5. A shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

13.6. Any shareholder who participates in a General Meeting of Shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. The attendance of such shareholder to that meeting shall be recorded in the relevant attendance list by the board of the meeting.

13.7. The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any General Meeting of Shareholders.

Art. 14. Amendment of the articles of association.

14.1. Subject to the terms and conditions permitted by law, these articles of association may be amended by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

14.2. Any amendment of these articles of association will only be validly adopted, if approved by the General Partner, save as otherwise provided herein.

Art. 15. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the General Partner may adjourn any General Meeting of Shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The General Partner must adjourn any General Meeting of Shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a General Meeting of Shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 16. Minutes of general meetings of shareholders.

16.1. The board of any General Meeting of Shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

16.2. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the General Partner.

E. Management

Art. 17. General Partner's powers.

17.1. The Company shall be managed by the General Partner. The other shareholders shall neither participate in, nor interfere with the Company's management and shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity.

17.2. The General Partner is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the General Meeting of Shareholders.

17.3. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 18. Replacement of the General Partner. The General Partner may be revoked and replaced at any time, without notice and without cause by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, with the approval of the General Partner to be revoked being necessary.

Art. 19. Vacancy in the General Partner's office. In the event of death, legal incapacity or otherwise, preventing the General Partner from acting as Company's manager, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the board of statutory auditors appoints, without undue delay, an administrator, who need not be a shareholder, in order that he/she/it effect urgent acts and simple administrative acts, until a General Meeting of Shareholders is held, which such administrator shall in such case convene within fifteen (15) days from his/her/its appointment. At such general meeting, the shareholders shall resolve on the appointment of a successor to the General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved or shall change its legal form.

Art. 20. Resolutions in Writing.

20.1. The General Partner shall draw and sign resolutions in writing of its resolutions.

20.2. Any copy and any excerpt of such original resolutions in writing to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the General Partner.

Art. 21. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the General Partner or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the General Partner.

F. Supervision

Art. 22. Statutory auditors - Independent auditors.

22.1. The operations of the Company shall be supervised by a board of statutory auditors consisting of at least three (3) members, shareholders or not, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor.

22.2. The General Meeting of Shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the General Meeting of Shareholders.

22.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the General Meeting of Shareholders.

22.4. In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the General Partner must convene the General Meeting of Shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

22.5. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

22.6. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

22.7. The board of statutory auditors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

22.8. Written notice of any meeting of the board of statutory auditors must be given to the statutory auditors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each statutory auditor in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of statutory auditors. No convening notice shall furthermore be required in

case all members of the board of statutory auditors are present or represented at a meeting of the board of statutory auditors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

22.9. The chairman of the board of statutory auditors shall preside at all meeting of the board of statutory auditors. In his/her/its absence, the board of statutory auditors may appoint another statutory auditor as chairman pro tempore.

22.10. Quorum

The board of statutory auditors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of statutory auditors.

22.11. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of statutory auditors. The chairman shall not have a casting vote.

22.12. Any statutory auditor may act at any meeting of the board of statutory auditors by appointing any other statutory auditor as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any statutory auditor may represent one or several of his/her/its colleagues.

22.13. Any statutory auditors who participates in a meeting of the board of statutory auditors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such statutory auditor's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of statutory auditors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

22.14. The board of statutory auditors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of statutory auditors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all statutory auditors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

22.15. The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of statutory auditors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

22.16. Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of statutory auditors or by any two of its members.

22.17. If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the board of statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the General Meeting of Shareholders, which determines the term of his/her/their office.

G. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 23. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 24. Profits.

24.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

24.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

24.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

24.4. Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the General Partner, the General Meeting of Shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 25. Distributions. Profit distributions, as decided from time to time by the General Meeting of Shareholders, in accordance with Article 24.4 of these articles of association (each a "Distribution"), shall be allocated amongst the holders of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares in the following manner:

25.1. Prior to the Class B Realization Date, only Class A Share holders shall be entitled to receive Distributions, and Distributions shall be made to such Class A Share holders pro rata based on the number of Class A Shares held by each such holder.

25.2. Immediately upon the Class B Realization Date, provided that the Class C Realization Date has not occurred, only Class A Share holders and Class B Share holders shall be entitled to receive Distributions, and Distributions shall be made to such entitled Class A Share holders and Class B Share holders in the following manner:

25.2.1. Firstly, to the holders of Class B Shares on a pro rata and pari passu basis until such holders have received Distributions with respect to each Class B Share held thereby equal to any Distributions received by each Class A Share prior to the Class B Realization Date (if any);

25.2.2. Thereafter, to the Class A Share holders and the Class B Share holders, pro rata and pari passu based on the number of Class A Shares and/or Class B Shares held respectively by each such holder.

25.3. Immediately upon the Class C Realization Date, all Class A Share holders, Class B Share holders and Class C Share holders shall be entitled to receive Distributions, and Distributions shall be made to such entitled Class A Shares holders, Class B Shares holders and Class C Shares holders in the following manner:

25.3.1. Firstly, to the holders of Class B Shares on a pro rata and pari passu basis until such holders have received aggregate Distributions with respect to each Class B Share held thereby (taking into account any Distributions received pursuant to Article 0) equal to any Distributions paid with respect to each Class A Share prior to the Class C Realization Date (if any);

25.3.2. Secondly, to the holders of Class C Shares on a pro rata and pari passu basis until such holders have received Distributions with respect to each Class C Share held thereby equal to any Distributions paid with respect to each Class A Share prior to the Class C Realization Date (if any);

25.3.3. Thereafter, to the Class A Share holders, Class B Share holders and Class C Share holders, pro rata and pari passu based on the number of Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares held respectively by each such holder.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1. Under the terms and conditions provided by law, the General Partner may proceed to the payment of interim dividends. For the avoidance of doubt, holders of Class B and Class C shares shall not be entitled to receive interim dividends before, respectively, the Class B Realization Date and the Class C Realization Date.

26.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholders by a resolution of the General Meeting of Shareholders or of the General Partner, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

H. Liquidation

Art. 27. Liquidation.

27.1. Without prejudice to Article 2 of these articles of association, in the event of a loss of half of the Company's issued share capital, the General Partner shall convene a General Meeting of Shareholders, to be held within a period not exceeding two (2) months from the date at which such loss has been or should have been ascertained by the General Partner. In such case, the General Meeting of Shareholders shall deliberate on the Company's dissolution, as deemed suitable, in the manner required for an amendment of these articles of association.

27.2. The same rules shall apply in case of a loss of at least three quarters of the Company's issued share capital, provided that, in such case, dissolution shall only take place if approved by one fourth of the votes validly cast at the general meeting.

27.3. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the General Meeting of Shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

27.4. Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to shareholders in proportion to their rights. At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the shareholders will be paid into the Caisse des Consignation, which keep them available for the benefit of the relevant shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

I. Governing Law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

This resolution is adopted with a majority of one million nine hundred fifty-nine thousand seven hundred forty-six point six eight three three (1,959,746.6833) votes in favor and no vote against, four hundred ninety-nine point six two nine four (499,6294) votes abstaining.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois d'avril,

par-devant Maître Martine Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem, Grand-duché du Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Monier Holdings S.C.A.", une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148539, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph Wagner, notaire à Luxembourg, en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 27 octobre 2007, numéro 2104 et 2105. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la "Société").

L'assemblée a été ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Carsten Opitz, avocat, résidant à Luxembourg; lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Bernhard Mehlhorn, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Richard Ledain Santiago, avocat, résidant à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Refonte des statuts de la Société dans le cadre de la mise en place du management equity program;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, parafées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que sur trois millions deux-cent-quarante-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-huit (3.249.998) actions représentant l'intégralité du capital social, un million neuf cent soixante mille deux cent quarante-six virgule trois un deux sept (1.960.246,3127) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée dûment convoquée par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires le 30 mars 2009.

IV. Que la présente assemblée, réunissant soixante virgule trois un cinq trois pourcent (60,3153 %) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée générale décide de convertir les actions existantes de la Société en actions de la Classe A et de refondre les statuts de la Société. Les statuts de la Société ont désormais la teneur suivante:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social - Responsabilité des actionnaires

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination "Monier Holdings S.C.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, y compris, mais non limité à des prêts existants, des créances et des effets ainsi que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2. Etant entendu que la Société ne participera à aucune transaction qui pourra être qualifiée d'activité réglementée du secteur financier, la Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a Investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. Dans les mêmes limites que celles prévues sous 3.2, la société pourra réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et,
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du gérant.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision prise par l'assemblée générale des actionnaires (l' "Assemblée Générale des Actionnaires"), adoptée aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du gérant, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Responsabilité des actionnaires. L'associé commandité de la société (Monier Holdings GP S.A.) (l'"Associé Commandité") est responsable de l'ensemble des dettes qui s'élèvent au-delà des actifs de la société. Les autres actionnaires ("Associés Commanditaires") ne seront responsables que dans la mesure de leur contribution apportée à la Société.

B. Définitions

Art. 6. Termes définis.

6.1. "Prise de Contrôle" signifie l'acquisition, par une ou plusieurs parties agissant de concert (dont aucune ne détenait de Titres au 16 octobre 2009), de (i) Titres représentant plus de 50 pour cent du capital intégralement dilué de la Société, ou (ii) de tout ou d'une part significative des actifs de la Société, et ce y compris par voie de fusion ou de consolidation, dans tous les cas en contrepartie d'un paiement en numéraire, tel que décidé discrétionnairement par l'Associé Commandité;

6.2. "Actions de Catégorie A" signifie les Actions ordinaires de Catégorie A dans le capital social de la Société;

6.3. "Actions de Catégorie B" signifie les Actions ordinaires de Catégorie B dans le capital social de la Société;

6.4. "Actions de Catégorie C" signifie les Actions ordinaires de Catégorie C dans le capital social de la Société;

6.5. "Date de Réalisation de Catégorie B" signifie la Date d'Evaluation à laquelle le Prix par Paquet de Titres excède pour la première fois le Premier Pallier;

6.6. "Date de Réalisation de Catégorie C" signifie la Date d'Evaluation à laquelle le Prix par Paquet de Titres excède pour la première fois le Second Pallier;

6.7. "Distribution" a la signification exposée à l'Article 25.1 ci-après;

6.8. "Événement de Sortie" signifie le premier des deux événements suivants à se produire, que ce soit i) la Prise de Contrôle, ou (ii) la Date de Suspension;

6.9. "Valeur de Sortie" signifie la valeur déterminée comme suit, selon le cas de figure:

6.9.1. Dans le cas d'une Prise de Contrôle, il s'agit de la valeur correspondant au prix d'achat payé en contrepartie des titres de capital concernés et des PPLs de la Société;

6.9.2. Dans le cas d'une OPA Qualifiée, il s'agit de la valeur correspondant au prix d'émission dans le cadre de l'Offre Publique concernée;

6.9.3. Dans le cas de la date anniversaire d'une OPA Qualifiée, il s'agit de la valeur correspondant au prix moyen de clôture des titres de capital concernés sur les soixante (60) jours de cotation précédent;

6.9.4. Dans le cas de la Date de Suspension, il s'agit de la valeur (comprenant la valeur de marché des PPLs) déterminée sur la base d'une Evaluation Indépendante;

6.10. "Expert" signifie un établissement d'investissement bancaire indépendant d'envergure internationale, ou tout autre expert indépendant reconnu, choisi à la seule discrétion de l'Associé Commandité, à condition que le Directeur Général et que le Directeur Financier (à chaque fois du Groupe) aient pu établir conjointement une liste des établissements d'investissement bancaire indépendants d'envergure internationale et/ou de tous autres experts indépendants reconnus à l'attention de l'Associé Commandité, laquelle liste devra être revue et prise en compte par l'Associé Commandité lors de la sélection de l'Expert;

6.11. "Warrant de Premier Rang" signifie toute sûreté répertoriée comme Warrant de Premier Rang' dans le registre des créanciers privilégiés de la Société;

6.12. "Associé Commandité" a la signification indiquée à l'Article 5 ci-après;

6.13. "Groupe" signifie la Société, son Associé Commandité ou n'importe laquelle des ses filiales;

6.14. "Evaluation Indépendante" signifie une évaluation élaborée par un Expert sur la base de méthodes d'évaluation communément admises, appliquées à une entreprise similaire à la Société, comprenant notamment une analyse des flux monétaires actualisés de trésorerie, une analyse de transaction comparable de fusion-acquisition, une analyse comparable de sociétés cotées et une analyse de rachat d'entreprise par effet de levier;

6.15. "Date de Suspension" signifie le 31 décembre 2014;

6.16. "Date d'Evaluation" au moment ou avant un Evénement de Sortie, signifie chaque date à laquelle surviendrait une des situations suivantes: i) une Prise de Contrôle; ii) une OPA Qualifiée; iii) chaque date anniversaire d'une OPA Qualifiée; et iv) la Date de Suspension;

6.17. "PPL" ou "Prêt Participatif" signifie tout titre répertorié comme un 'PPL' et/ou comme un 'Profit Participating Loan' dans les registres des titres de la Société;

6.18. "Prix par Paquet de Titres" signifie, à compter de toute Date d'Evaluation: (i) (x) la Valeur de Sortie, plus (y) toute somme distribuée se rapportant aux actions de la Société et/ou aux PPLs avant ladite Date d'Evaluation, divisée par (ii) le nombre d'actions de la Société et de Warrants de Premier Rang restant alors (à l'exclusion des Actions Unvested de Catégorie A ainsi que (A) de toutes les Actions de Catégorie B, avant la survenance de la Date d'Evaluation de Catégorie B, et (B) toutes les Actions de Catégorie B et C, avant la survenance de la Date d'Evaluation de Catégorie C).

6.19. "OPA Qualifiée" signifie une offre publique d'achat et une vente de titres pour un montant supérieur à 25% des titres émis du Groupe, en vertu d'une cotation sur un marché financier réglementé et reconnu conformément aux règlements applicables (qu'il s'agisse d'une offre publique unique ou d'une offre soumise à travers une série de transactions);

6.20. "Titres" signifie des actions ou autres intérêts comprenant le capital social de la Société (y compris les titres obligataires, les warrants, ou les bons de souscriptions ou d'achat) ainsi que les titres convertibles en, exerçables ou échangeables contre lesdits actions ou autres intérêts;

6.21. "Actions" signifie toute Action de Catégorie A, B ou C;

6.22. "Premier Pallier" et "Second Pallier" signifie chacun (à une certaine date) le Premier et le Second Pallier correspondant à la date historique la plus proche, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous:

Date	Premier Pallier (€)	Second Pallier (€)
1 ^{er} Janvier 2010	90.41	146.87
1 ^{er} Janvier 2011	86.08	142.36
1 ^{er} Janvier 2012	81.55	137.66
1 ^{er} Janvier 2013	76.83	132.76
1 ^{er} Janvier 2014	72.35	128.29

à la condition que les Premier et Second Palliers soient ajustés, dans chaque cas, afin de refléter tout dividendes payables en Actions, toute réduction du nombre d'actions compensée par une augmentation du prix de l'action (reverse split of shares), ainsi que toute subdivision ou fractionnement, toute combinaison ou consolidation, ou encore tout changement de nature ou de catégorie d'Actions.

6.23. "Actions Unvested de Catégorie A" signifie, dans le cadre du calcul du Prix par Paquet de Titres, toute Action de Catégorie A sujette à un risque substantiel d'annulation selon les termes d'un contrat qui existerait entre le titulaire de ladite Action de Catégorie A et la Société.

C. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 7. Capital social.

7.1. Capital social émis

7.1.1. La Société a un capital social émis de trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix-huit Cents (EUR 32.499,98), représenté par trois millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (3.249.997) Actions de Catégorie A et une (1) action de commandité, chaque action ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0.01).

7.1.2. Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée gérant à l'article 7.2 des présents statuts ("Capital social autorisé"), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

7.1.3. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

7.2. Capital social autorisé

7.2.1. Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cinq milliards d'Euros (EUR 5.000.000.000), représenté par quatre cent cinquante milliards (450.000.000.000) d'Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0.01) chacune, vingt-cinq milliards (25.000.000.000) d'Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0.01) chacune, et par vingt-cinq milliards (25.000.000.000) d'Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0.01) chacune.

7.2.2. Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent Article 7.2, le gérant est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

7.2.3. Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

7.2.4. Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 8. Actions.

8.1. Le capital social de la Société est divisé en Actions de Catégorie A, en Actions de Catégorie B, et en Actions de Catégorie C, ayant chacune la même valeur nominale.

8.2. Toutes les Actions de Catégorie A seront identiques à tous égards. Toutes les Actions de Catégorie A participeront proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autres que des dividendes qui sont affectés sur une base totale à ces Actions de Catégorie A. Chaque Action de Catégorie A donnera droit à une voix autorisant son détenteur à voter sur tous les sujets sur lesquels les actionnaires sont appelés à voter.

8.3. Toutes les Actions de Catégorie B seront identiques à tous égards. Toutes les Actions de Catégorie B participeront proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autres que des dividendes qui sont affectés sur une base totale à ces Actions de Catégorie B. Chaque Action de Catégorie B donnera droit à une voix autorisant son détenteur à voter sur tous les sujets sur lesquels les actionnaires sont appelés à voter.

8.4. Toutes les Actions de Catégorie C seront identiques à tous égards. Toutes les Actions de Catégorie C participeront proportionnellement au paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autres que des dividendes qui sont affectés sur une base totale à ces Actions de Catégorie C. Chaque Action de Catégorie C donnera droit à une voix autorisant son détenteur à voter sur tous les sujets sur lesquels les actionnaires sont appelés à voter.

8.5. Toutes les actions sont des actions rachetables. Les actions rachetables confèrent le même droit de vote que les actions non-rachetables. Les actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat d'actions ne pourra être effectué qu'en utilisant des réserves distribuables conformément aux dispositions de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (fonds distribuables, incluant la réserve extraordinaire mise en place suite au versement d'une prime d'émission à la Société) ou en utilisant les produits d'une nouvelle émission d'actions réalisée spécialement en vue du rachat d'actions envisagé. Les actions rachetées ne confèrent pas de droit de vote et ne donnent pas droit aux dividendes ni au boni de liquidation.

8.6. Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 25 des présents statuts.

8.7. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société sans préjudice de l'article 19 des présents statuts.

8.8. La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

8.9. Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

8.10. Des actions peuvent être émises en fractions inférieures à une action. Des fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, à condition que les actions ne pourront voter que si la somme des fractions d'actions équivaut à une ou plusieurs actions entières.

Art. 9. Registre des Actions.

9.1. Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 10.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

9.2. Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 10. Propriété et Transfert d'actions.

10.1. La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le gérant, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

10.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

10.3. Sans préjudice du fait que le gérant doit, à tout moment, détenir au moins une action de la Société, les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi. Le gérant peut transférer la ou les actions qu'il détient, le cas échéant, inter vivos ou pour cause de mort, à tout gérant qui lui succède qui sera nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions requises pour toute modification des présents statuts.

10.4. Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

10.5. La Société, par l'intermédiaire de son gérant, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

D. Assemblée générale des actionnaires

Art. 11. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

11.1. Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

11.2. L'Assemblée Générale des Actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Les résolutions ne peuvent être adoptées valablement qu'avec l'accord de l'Associé Commandité dans les limites prévues par la loi.

Art. 12. Convocation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

12.1. L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le gérant ou par le conseil de surveillance, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

12.2. L'Assemblée Générale des Actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le gérant ou par le conseil de surveillance, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du gérant ou du conseil de surveillance, en y indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires doit être convoquée par le gérant ou par le conseil de surveillance afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

12.3. L'Associé Commandité ou le commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer une assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à partir de la clôture de l'année sociale de la Société, qui doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des actionnaires est tenue le deuxième mardi en mai à 10.30 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivante.

12.4. L'avis de convocation à toute Assemblée Générale des Actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée. Cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

12.5. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peuvent requérir du gérant l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale des Actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

12.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 13. Conduite de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

13.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute Assemblée Générale des Actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

13.2. Une liste de présence doit être tenue à toute Assemblée Générale des Actionnaires.

13.3. Quorum

Sauf exigence contraire prévue par la loi ou par ces statuts, le quorum requis pour les délibérations (autre que les ajournements) de l'Assemblée Générale des Actionnaires sera atteint par les personnes présentes qui détiennent (ou représentent) 20 % du capital social émis par la Société; à condition que, si une Assemblée Générale des Actionnaires est ajournée suite à un défaut de quorum, une deuxième Assemblée Générale des Actionnaires peut être convoquée (sous réserve que les actionnaires seront convoqués au moins huit jours de calendrier auparavant) à l'occasion de laquelle aucun quorum n'est requis par agir et délibérer valablement.

13.4. Vote

13.4.1. Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

13.4.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une Assemblée Générale des Actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.5. Un actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale des Actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

13.6. Tout actionnaire qui prend part à une Assemblée Générale des Actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. La présence de cet actionnaire sera mentionnée sur la liste des présences par le bureau de l'assemblée.

13.7. Le gérant peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 14. Modification des statuts.

14.1. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

14.2. Toute modification aux présents statuts ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par l'Associé Commandité, sauf disposition contraire des présents statuts.

Art. 15. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le gérant peut reporter jusqu'à quatre (4) semaines toute Assemblée Générale des Actionnaires déjà engagée, y compris toute Assemblée Générale des Actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le gérant doit reporter toute Assemblée Générale des Actionnaires déjà engagée si tel est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une Assemblée Générale des Actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 16. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

16.1. Le bureau de toute Assemblée Générale des Actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

16.2. Toute copie et extrait de procès-verbaux originaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le gérant.

E. Le conseil d'administration

Art. 17. Pouvoirs du gérant.

17.1. La société sera gérée par Monier Holdings GP S.A., en sa capacité d'Associé Commandité et de gérant de la société. Les autres actionnaires ne participeront pas et n'interféreront pas dans la gestion de la société et s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société.

17.2. Le gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

17.3. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 18. Le remplacement du gérant. Le gérant peut être révoqué ou remplacé à tout moment, sans délai ni cause, par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, avec l'accord de l'Associé Commandité dont le mandat de gérant sera révoqué.

Art. 19. Vacance du mandat de gérant. En cas de mort, d'incapacité légale ou de toute autre situation empêchant le gérant d'agir en tant que gérant de la Société, cette dernière ne sera pas immédiatement dissoute ou mise en liquidation, pour autant que le conseil de surveillance nomme, sans délai, un responsable, lequel n'aura pas besoin d'être un actionnaire, afin qu'il réalise les actes de gestion urgents et les simples actes de gestion, jusqu'à ce que soit tenue une Assemblée Générale des Actionnaires, que ce responsable convoquera dans un délai de quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires nommeront un nouvel Associé Commandité. Faute d'avoir procédé à cette nomination, la Société devra être dissoute ou devra changer de forme légale.

Art. 20. Résolutions écrites.

20.1. Le gérant rédigera et signera des résolutions écrites comprenant ses décisions.

20.2. Toute copie et extrait des résolutions écrites originales destinées à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrées à un tiers seront signés par le gérant.

Art. 21. Rapports avec les tiers. La société est valablement liée vis-à-vis des tierces parties, en toute circonstance, par la seule signature du gérant ou par la ou les signatures de toute(s) autre(s) personne(s) ayant reçu délégation d'autorité par le gérant.

F. Surveillance de la société

Art. 22. Commissaire(s) aux comptes statutaires Réviseur(s) d'entreprises.

22.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non, parmi lesquels sera désigné un président. Il désignera également un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être actionnaire ou membre du conseil de surveillance.

22.2. L'Assemblée Générale des Actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes, nomme ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

22.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

22.4. Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le gérant doit convoquer l'Assemblée Générale des Actionnaires sans délai afin de combler ces vacances.

22.5. Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

22.6 Les commissaires aux comptes peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

22.7. Le conseil de surveillance sera convoqué par son président ou par deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans la notification décrite au paragraphe suivant.

22.8. Une notification écrite de toute assemblée du conseil de surveillance sera remise aux commissaires aux comptes au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de l'assemblée par courrier, fax ou courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence devra être précisée dans l'avis de convocation de l'assemblée. Il pourra être renoncé à un avis de convocation par courrier, par fax ou courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant à faire foi. Des avis de convocations distincts ne seront pas requis pour les assemblées qui se tiennent à l'heure et aux lieux indiqués dans un programme précédemment adopté par résolution du conseil de surveillance. Aucune convocation ne sera requise si tous les commissaires aux comptes sont présents ou représentés à une assemblée du conseil de surveillance ou si des décisions sont prises par écrits conformément aux présents statuts.

22.9. Le président du conseil de surveillance présidera toutes les assemblées de ce conseil. En son absence, le conseil de surveillance nommera un autre membre du conseil de surveillance en tant que président pro tempore.

22.10. Quorum

Le conseil de surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents or représentés.

22.11. Vote

Les résolutions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés à cette assemblée, le président n'ayant pas de voix prépondérante.

22.12. Tout membre du conseil de surveillance peut agir lors d'une assemblée de ce conseil en nommant un autre membre en tant que mandataire, par courrier, par fax, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une simple copie faisant foi. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

22.13. Tout membre du conseil de surveillance pourra participer à une réunion du conseil de supervision au moyen d'une conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant l'identification de ce commissaire aux comptes ainsi qu'à l'ensemble des personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre mutuellement. La participation à une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation à cette assemblée pour les calculs de quorum et majorité. Une assemblée du conseil de surveillance tenue par ces moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

22.14. Le conseil de surveillance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de surveillance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les commissaires aux comptes sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication faisant foi. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque commissaire aux comptes, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

22.15. Le secrétaire ou, si aucun secrétaire n'a été nommé, le président rédigera le procès-verbal de l'assemblée du conseil de surveillance, lequel sera signé par le président et le secrétaire, le cas échéant.

22.16. Toute copie et extrait de procès-verbaux originaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers sera signé par le président du conseil de surveillance ou par deux de ses membres.

22.17. Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

G. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 23. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 24. Bénéfices.

24.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

24.2. Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

24.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

24.4. Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du gérant, l'Assemblée Générale des Actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 25. Distribution de bénéfices. Les distributions de bénéfices, telles que décidées de temps en temps par l'Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux dispositions de l'Article 24.4 des présents statuts (chacune, une "Distribution"), seront réparties entre les détenteurs d'Actions de Catégorie A, les détenteurs d'Actions de Catégorie B et les détenteurs d'Actions de Catégorie C de la manière suivante:

25.1. Avant la Date de Réalisation de Catégorie B, seuls les détenteurs d'Actions de Catégorie A seront habilités à recevoir des Distributions, et lesdites Distributions seront faites auxdits détenteurs d'Actions de Catégorie A au prorata du nombre Actions de Catégorie A détenues par chacun d'entre eux;

25.2. Dès la survenance de la Date de Réalisation de Catégorie B, et à la condition que la Date de Réalisation de Catégorie C ne soit pas survenu, seuls les détenteurs d'Actions de Catégorie A et les détenteurs d'Actions de Catégorie B seront habilités à recevoir des Distributions et celles-ci seront réparties comme suit:

25.2.1. Tout d'abord, elles seront faites pari passu aux détenteurs d'Actions de Catégorie B au prorata, jusqu'à ce que ces actionnaires aient perçu les Distributions relatives à chaque Action de Catégorie B ainsi détenues égales à toutes les autres Distributions perçues par chaque détenteur d'Actions de Catégorie A avant la survenance de la Date de Réalisation de Catégorie B (le cas échéant);

25.2.2. Ensuite, elles seront faites pari passu aux détenteurs d'Actions de Catégorie A et aux détenteurs d'Actions de Catégorie B au prorata, sur la base du nombre d'Actions de Catégorie A et/ou de Catégorie B respectivement détenues par chaque détenteur.

25.3. Dès la survenance de la Date de Réalisation de Catégorie C, l'ensemble des détenteurs d'Actions de Catégorie A, B et C seront habilités à recevoir des Distributions et celles-ci seront réparties entre lesdits détenteurs d'actions de Catégorie A, B et C comme suit:

25.3.1. Tout d'abord, elles seront faites pari passu aux détenteurs d'Actions de Catégorie B au prorata, jusqu'à ce que ces détenteurs aient perçu en totalité des Distributions relatives à chaque Action de Catégorie B ainsi détenue (en tenant compte de toutes les Distributions perçues en application de l'Article 25.1.2 des présents statuts) égales à toutes les Distributions faites en relation avec chacune des Actions de Catégorie A avant la survenance de la Date de Réalisation de Catégorie C (le cas échéant);

25.3.2. Ensuite, elles seront faites pari passu aux détenteurs d'Actions de Catégorie C jusqu'à ce que ces détenteurs aient perçu les Distributions relatives à chaque Action de Catégorie C ainsi détenue égales à toutes les Distributions faites en relation avec chacune des Actions de Catégorie A avant la survenance de la Date de Réalisation de Catégorie C (le cas échéant);

25.3.3. Enfin, elles seront faites pari passu aux détenteurs d'Actions de Catégorie A, aux détenteurs d'Actions de Catégorie B et aux détenteurs d'Actions de Catégorie C au prorata, sur la base du nombre d'Actions de Catégorie A, de Catégorie B et/ou de Catégorie C respectivement détenues par chaque détenteur.

Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

26.1. Aux conditions et termes prévus par la loi, le gérant pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires. Pour éviter toute confusion, il est précisé que les détenteurs d'Actions de Catégorie B et C ne sont pas habilités à recevoir des dividendes intérimaires avant, respectivement, la Date de Réalisation de Catégorie B et avant la Date de Réalisation de Catégorie C.

26.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires ou du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

H. Liquidation

Art. 27. Liquidation.

27.1. Sans préjudice de l'article 2 des présents statuts, dans le cas de perte équivalent à la moitié du capital social de la Société, le gérant convoquera l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui devra se tenir dans une période n'excédant pas les deux (2) mois de la date à laquelle cette perte est apparue ou aurait dû être constatée par le gérant. L'Assemblée Générale des Actionnaires délibérera sur la dissolution de la Société, si elle le juge souhaitable, dans les formes requises pour la modification des présents statuts.

27.2. Les mêmes règles seront d'application dans le cas où la perte est d'au moins les trois quart du capital social de la Société. La dissolution n'aura lieu que si elle est décidée par un quart des voix valablement enregistré à l'assemblée générale.

27.3. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

27.4. La liquidation prendra place conformément à la loi Luxembourgeoise applicable. Le boni net de liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion de leurs droits dans la Société. A la fin de la procédure de liquidation, tout montant qui n'aura pas été réclamé par les actionnaires sera reversé à la Caisse des Consignations, laquelle les mettra à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi. Après cette période, le solde reviendra à l'Etat Luxembourgeois.

I. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée par une majorité de un million neuf cent cinquante-neuf mille sept cent quarante-six virgule six huit trois trois (1.959.746,6833) voix en faveur de la résolution et aucune voix contre, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf virgule six deux neuf quatre (499,6294) voix s'abstenant.

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ, B. MEHLHORN, R. LEDAIN SANTIAGO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 avril 2010. Relation: EAC/2010/4322. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 05 MAI 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010066389/987.

(100062892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.701.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 avril 2010

1. M. Michael WEINSTOCK a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. M. Michael MAROOF, né dans le Queens, New York (Etats-Unis d'Amérique), le 9 mai 1974, demeurant professionnellement à NY 10022 New York, (Etats-Unis d'Amérique), 535, Madison Avenue, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010066590/16.

(100063017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

PIE Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 274.911.222,02.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.754.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December,

before us Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- CVC European Equity Partners V (A) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-22056 acting through its general partner CVC European Equity V Limited, with registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031 ("CVC European Equity Partners V (A) L.P.");

- CVC European Equity Partners V (B) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-24527 acting through its general partner CVC European Equity V Limited, with registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031 ("CVC European Equity Partners V (B) L.P.");

- CVC European Equity Partners V (C) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-24524 acting through its general partner CVC European Equity V Limited, with registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031 ("CVC European Equity Partners V (C) L.P.");

- CVC European Equity Partners V (D) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-25044 acting through its general partner CVC European Equity V Limited, with registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031 ("CVC European Equity Partners V (D) L.P.");

- CVC European Equity Partners V (E) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-25043 acting through its general partner CVC European Equity V Limited, with registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel

Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031 ("CVC European Equity Partners V (E) L.P.");

- CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-18598 acting through its general partner CVC European Equity Tandem GP Limited, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504 ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.");

- CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-18596 acting through its general partner CVC European Equity Tandem GP Limited, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504 ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.");

- CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-18734 acting through its general partner CVC European Equity Tandem GP Limited, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504 ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P."); and

- Mr. Bjarne Wind, residing in Sagenstrasse 23C, 6318 Walchwil, Switzerland;

(CVC European Equity Partners V (A) L.P., CVC European Equity Partners V (B) L.P., CVC European Equity Partners V (C) L.P., CVC European Equity Partners V (D) L.P., CVC European Equity Partners V (E) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P. and Mr Bjarne Wind together referred to as the "Shareholders"),

Hereby represented by Mme Caroline Ronfort, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on December 23, 28 and 29, 2009,

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of PIE Group II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred seventy-four million nine hundred eleven thousand two hundred twenty-two euro and one cent (EUR 274,911,222.01), with registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 18 July 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2090 of 28 August 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140754 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 8 July 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2307 of 25 November 2009.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To create one new class of shares being the Class B preference shares having the rights and privileges as specified in the articles of incorporation following their amendment.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 00.01) so as to raise it from its present amount of two hundred seventy-four million nine hundred eleven thousand two hundred twenty-two euro and one cent (EUR 274,911,222.01) to two hundred seventy-four million nine hundred eleven thousand two hundred twenty-two euro and two cent (EUR 274,911,222.02).

3 To issue one (1) new Class B preference share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the rights and privileges as specified in the articles of incorporation following their amendment.

4 To accept Mr. K.B. Pedersen as new shareholder of the Company and further accept the subscription by Mr. K.B. Pedersen of the one Class B preference share and payment in full for such new share together with a share premium of one hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 139,999.99).

5 To amend articles 6, 12 and 13 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

6 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to create one new class of shares being the Class B preference shares having the rights and privileges as specified in the articles of incorporation following their amendment.

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 00.01) so as to raise it from its present amount of two hundred seventy-four million nine hundred eleven thousand two hundred twenty-two euro and one cent (EUR 274,911,222.01) to two hundred seventy-four million nine hundred eleven thousand two hundred twenty-two euro and two cent (EUR 274,911,222.02).

Third resolution

The Shareholders resolved to issue one (1) new Class B preference share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) having the rights and privileges as specified in the articles of incorporation following their amendment.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Caroline Ronfort, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of Mr. K.B. Pedersen by virtue of a proxy granted on 24 December 2009.

The attorney-in-fact declares to subscribe in the name and on behalf of Mr. K.B. Pedersen to the new Class B preference share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), as follows:

Subscriber	Class B preference shares
K.B. Pedersen	1
Total	1

The attorney-in-fact declares, in the name of Mr. K.B. Pedersen to fully pay up the one Class B preference share together with a share premium in an amount of one hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 139,999.99) by a contribution in cash.

The amount of one hundred forty thousand euro (EUR 140,000.-) is thus from now on at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholders resolved to accept Mr. K.B. Pedersen as new shareholder of the Company and further resolved to accept the subscription and payment by him of the one class B preference share and to allot such Class B preference share to him.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 6, paragraph 3 of article 12 and add a new paragraph 4 to article 13 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

Paragraph 1 of article 6 will from now on read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at two hundred seventy-four million nine hundred eleven thousand two hundred twenty-two euro and two cent (274,911,222.02) represented by

- five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) Class A ordinary shares,
 - five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) Class B ordinary shares,
 - five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) Class C ordinary shares,
 - five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) Class D ordinary shares,
 - five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) Class E ordinary shares,
 - one (1) Class A preference share and
 - one (1) Class B preference share of one Euro cent (EUR 0.01) each,
- all fully subscribed and entirely paid up."

Paragraph 3 of article 12 will from now on reads as follows:

" **12.3.** The shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

In any year in which the shareholders resolves to make any distribution of dividends, the holders of the Class A preference shares and the Class B preference shares shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less that zero point seventy-five per cent (0.75%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class A ordinary shares shall, second priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less that zero point sixty-five per cent (0.65%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class B ordinary shares shall, third priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less that zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class C

ordinary shares shall, fourth priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class D ordinary shares shall, fifth priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point forty per cent (0.40%) of the nominal capital with respect to such shareholders' shares of the Company, the holders of the Class E ordinary shares shall, sixth priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class A preference shares and the Class B preference shares as agreed from time to time by the shareholders. Should the Class E ordinary shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class A preference shares and the Class B preference shares as agreed from time to time by the shareholders. Should the Class E and D ordinary shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class A preference shares and the Class B preference shares as agreed from time to time by the shareholders. Should the Class E, D and C ordinary shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class A preference shares and the Class B preference shares as agreed from time to time by the shareholders. Should the Class E, D, C and B ordinary shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class A preference shares and the Class B preference shares as agreed from time to time by the shareholders."

A new paragraph 4 shall be added to Article 13 as follows:

" **13.4.** In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities to the shareholders;
- (ii) second, to the shareholders in satisfaction, up to the nominal value of the shares; and
- (iii) third, to the payment of liquidation allocations to holders of Class A preference shares, Class B preference shares, Class A ordinary shares, Class B ordinary shares, Class C ordinary shares, Class D ordinary shares and Class E ordinary shares, to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the priority and proportions set in article 12 for the appropriation of profits."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2.000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre,

Par-devant nous Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- CVC European Equity Partners V (A) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-22056 agissant par son General Partner CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031 ("CVC European Equity Partners V (A) L.P.");

- CVC European Equity Partners V (B) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-24527 agissant par son General Partner CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031 ("CVC European Equity Partners V (B) L.P.");

- CVC European Equity Partners V (C) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-24524 agissant par son General Partner CVC European Equity V

Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031 ("CVC European Equity Partners V (C) L.P.");

- CVC European Equity Partners V (D) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-25044 agissant par son General Partner CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031 ("CVC European Equity Partners V (D) L.P.");

- CVC European Equity Partners V (E) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-25043 agissant par son General Partner CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031 ("CVC European Equity Partners V (E) L.P.");

- CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-18598 agissant par son General Partner CVC European Equity Tandem GP Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.");

- CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-18596 agissant par son General Partner CVC European Equity Tandem GP Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.");

- CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-18734 agissant par son General Partner CVC European Equity Tandem GP Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P."); et

- M. Bjarne Wind, demeurant au Sagenstrasse 23C, 6318 Walchwil, Suisse;

(CVC European Equity Partners V (A) L.P., CVC European Equity Partners V (B) L.P., CVC European Equity Partners V (C) L.P., CVC European Equity Partners V (D) L.P., CVC European Equity Partners V (E) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P. et M. Bjarne Wind collectivement les "Associés"),

représentés aux fins des présentes par Caroline RONFORT, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données le 23, 28 et 29 décembre 2009.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de PIE Group II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent soixante-quatorze millions neuf cent onze mille deux cent vingt-deux euros et un cent (EUR 274.911.222,01,-), dont le siège social est au 20, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2090 du 28 août 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140754 (la " Société "). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 8 juillet 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2307, en date du 25 novembre 2009.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, les parts sociales préférentielles de Catégorie B ayant les droits et privilèges prévus par les statuts suite à leur modification.

2 Augmentation du capital social de la société à concurrence de un cent d'euro (EUR 00,01) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-quatorze millions neuf cent onze mille deux cent vingt-deux euros et un cent (EUR 274.911.222,01) à deux cent soixante-quatorze millions neuf cent onze mille deux cent vingt-deux euros et deux cents (EUR 274.911.222,02).

3 Émission d'une (1) nouvelle part sociale préférentielle de Catégorie B d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01), ayant les droits et privilèges prévus par les statuts suite à leur modification.

4 Acceptation de M. K.B. Pedersen en tant que nouvel associé de la Société et acceptation de la souscription par M. K.B. Pedersen d'une part sociale préférentielle de Catégorie B et de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale

avec une prime d'émission de cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euro et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 139.999,99).

5 Modification des articles 6, 12 et 13 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

6 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, les parts sociales préférentielles de Catégorie B ayant les droits et privilèges prévus par les statuts suite à leur modification.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un cent d'euro (EUR 00,01) afin de le porter de son montant actuel deux cent soixante-quatorze millions neuf cent onze mille deux cent vingt-deux euros et un cent (EUR 274.911.222,01) à deux cent soixante-quatorze millions neuf cent onze mille deux cent vingt-deux euros et deux cents (EUR 274.911.222,02).

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale préférentielle de Catégorie B, d'une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) ayant les droits et privilèges prévu par les statuts suite à leur modification.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu Caroline Ronfort, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de M. K.B. Pedersen en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2009.

Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte de M. K.B. Pederson à la nouvelle part sociale préférentielle de Catégorie B d'une valeur nominale de un cent d'euro (EUR 0,01) selon le tableau suivant:

Souscripteur	Parts Sociales préférentielle de Catégorie B
K.B. Pedersen	1
Total	1

Le mandataire a déclaré, au nom et pour le compte de M. K.B. Pedersen, libérer intégralement la nouvelle part sociale préférentielle de Catégorie B avec paiement d'une prime d'émission de cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 139.999,99) par un apport en numéraire.

La somme de cent quarante mille euros (EUR 140.000,-) est désormais à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, les Associés ont décidé d'accepter M. K.B Pedersen en tant que nouvel associé de la Société et d'accepter la souscription et la libération par ce dernier de la part sociale préférentielle de Catégorie B et de lui attribuer cette nouvelle part sociale préférentielle de Catégorie B.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 6, l'alinéa 3 de l'article 12 et d'ajouter un nouvel alinéa 4 à l'article 13 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

L'alinéa 1 de l'article 6 sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-quatorze millions neuf cent onze mille deux cent vingt-deux euros et deux cents (274.911.222,02) représenté par

- cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) parts sociales ordinaires de Catégorie A,

- cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) parts sociales ordinaires de Catégorie B,

- cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) parts sociales ordinaires de Catégorie C,

- cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) parts sociales ordinaires de Catégorie D,

- cinq milliard quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) parts sociales ordinaires de Catégorie E,

- une (1) part sociale préférentielle de Catégorie A et

- une (1) part sociale préférentielle de Catégorie B

toutes d'une valeur nominale de un cent d'euro (0,01 EUR) chacune, et toutes entièrement souscrites et libérées."

L'alinéa 3 de l'article 12 sera dorénavant rédigé comme suit:

" **12.3.** Les associés, sur recommandation du conseil de gérance, décideront de l'affectation du solde du bénéfice annuel net et pourront déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil de gérance.

Chaque année où les associés décident de procéder à une distribution de dividendes, les propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie A et des parts sociales préférentielles de Catégorie B auront le droit, en premier rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-quinze pour cent (0,75 %) de la valeur nominale de ces parts sociales de la Société, les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie A auront le droit, en second rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65 %) de la valeur nominale de ces parts sociales de la Société, les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie B auront le droit, en troisième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) de la valeur nominale de ces parts sociales de la Société, les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie C auront le droit, en quatrième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) de la valeur nominale de ces parts sociales de la Société, les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie D auront le droit, en cinquième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) de la valeur nominale de ces parts sociales de la Société, et les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie E auront le droit, en sixième rang, au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de (s) propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie A et des parts sociales préférentielles de Catégorie B tel que décidé par les associés de temps à autre. Dans la mesure où toutes les parts sociales ordinaires de Catégorie E auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autre au moment de la distribution, les parts sociales ordinaires de catégorie D auront le droit au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de(s) propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie A et des parts sociales préférentielles de Catégorie B tel que décidé par les associés de temps à autre. Dans la mesure où toutes les parts sociales ordinaires de catégorie E et D auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autre au moment de la distribution, les parts sociales ordinaires de catégorie C auront le droit au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de(s) propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie A et des parts sociales préférentielles de Catégorie B tel que décidé par les associés de temps à autre. Dans la mesure où toutes les parts sociales ordinaires de catégorie E, D et C auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autre au moment de la distribution, les parts sociales ordinaires de catégorie B auront le droit au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de (s) propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie A et des parts sociales préférentielles de Catégorie B tel que décidé par les associés de temps à autre. Dans la mesure où toutes les parts sociales ordinaires de catégorie E, D, C et B auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autre au moment de la distribution, les parts sociales ordinaires de catégorie A auront le droit au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de(s) propriétaires des parts sociales préférentielle de Catégorie A et des parts sociales préférentielles de Catégorie B tel que décidé par les associés de temps à autre."

Le nouvel alinéa 4 de l'article 13 sera rédigé comme suit:

" **13.4.** En cas de liquidation, tout les actifs et avoirs de la Société seront répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, aux créanciers autres que les associés par règlement (soit par paiement, soit par constitution d'une provision pour ce paiement) de toutes les dettes et charges de la Société aux associés;

(ii) deuxièmement, aux associés par règlement jusqu'au montant de la valeur nominale des parts sociales; et

(iii) troisièmement, au paiement du boni de liquidation aux propriétaires de parts sociales préférentielles de Catégorie A, parts sociales préférentielles de Catégorie B, parts sociales ordinaires de catégorie A, catégorie B, catégorie C, catégorie D et catégorie E au vu et en considération des catégories d'actions encore en émission au moment de la liquidation, conformément aux règles de priorité et de proportionnalité stipulées à l'article 12 pour l'affectation des bénéfices."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 janvier 2010, LAC/2010/198: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 février 2010.

Référence de publication: 2010065550/381.

(100063009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Meccarillos International, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 35.515.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire, tenue le 22 avril 2010, que:

1. Les personnes suivantes ont été réélues:

- Monsieur Luis Sanchez-Harguindey Pardo de Vera, Administrateur;
- Société Nationale d'Exploitation des Tabacs et Allumettes, Administrateur;
- Monsieur Fernando Dominguez Valdes-Hevia, Administrateur.

Leurs mandats se termineront lors de l'Assemblée appelée à approuver les comptes arrêtés au 30 septembre 2015.

2. Le mandat du commissaire, la société PricewaterhouseCoopers, a été renouvelé pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010066593/18.

(100063131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Hirzenhaff s.c., Société Civile.

Siège social: L-9353 Bettendorf, Hirtzenhof.

R.C.S. Luxembourg E 4.275.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den sechszwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Fernand Unsen mit Amtswohnsitz in Diekirch sind erschienen:

1. Herr Joseph Schmitz, Landwirt, geboren am 27. Mai 1969 in Ettelbruck, Matrikelnummer, 1969 05 27 297, und dessen Ehegattin Dame Marie-Jeanne Aust, ohne besonderen Stand, geboren am 19. Januar 1970 in Ettelbruck, Matrikelnummer 1970 01 19 249, wohnhaft in L-9353 Bettendorf, Hirtzenhof,

2. Herr Luc Dimmer, Landwirt, geboren am 16. Februar 1970 in Luxemburg, Matrikelnummer 1970 02 16 139, wohnhaft in L-9366 Ermsdorf, 6, Gilsduerferstrooss,

Welche Komparanten den amtierenden Notar ersuchen, die nachfolgende, zwischen Parteien vereinbarte Satzung einer zivilrechtlichen Gesellschaft, welche Sie hiermit gründen zu beurkunden wie folgt:

I Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwecks Einkommenssteigerung und Verbesserung der Arbeitsbedingungen beschließen die vorbenannten Personen ihre zwei landwirtschaftlichen Betriebe zusammenzulegen und gemeinsam zu bewirtschaften. Zu diesem Zweck bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Maßgabe der Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung desselben begünstigen oder erleichtern. Außerdem ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Maßnahmen, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes förderlich und nützlich erscheinen.

II. Benennung und Gesellschaftssitz

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen "HIRZENHAFF s.c." Ihr Sitz befindet sich in L-9353 Bettendorf, Hirtzenhof und kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft wurde auf fünfzehn Jahre vereinbart. Eine Verlängerung sowie eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter erfolgen.

IV. Gesellschaftskapital

Art. 4. Das Gesellschaftskapital, in einem Gesamtwert von 817.400,00 € (achthundertsiebzehntausendvierhundert) Euro umfasst folgende Einlagen:

- A) Von Seiten von Herrn und Frau Schmitz-Aust, vorbenannt:
- a. Viehkapital: laut Anlage, abgeschätzt auf 300.000,00 €
 - b. Maschinenkapital: laut Anlage, abgeschätzt auf 378.500,00 €
 - c. Anteilscheine Herdbuch: laut Anlage, abgeschätzt auf 21.000,00 €
- B) Von Seite B) Von Seiten des Herrn Luc Dimmer, vorbenannt:
- a. Maschi Maa. Maschinenkapital: laut Anlage, abgeschätzt auf 67.850,00 €
 - b. Bareinlage: laut Anlage, abgeschätzt auf 50.050,00 €

Art. 5. Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt demzufolge achthundertsiebzehntausendvierhundert Euro, das in 8.174 Anteile von je einhundert Euro (100 €) aufgeteilt wird, welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

1) Herr und Frau Schmitz-Aust, vorgeannt, Anteile: sechstausendneuhundertfünfundneunzig	6.995
2) Herr Luc Dimmer, vorbenannt, Anteile: tausendeinhundertneunundsiebzig	1.179
Zusammen:	8.174

V. Übereignung von Anteilen

Art. 6. Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt werden.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschaftern, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie dem Partner durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Der Partner hat ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile. Binnen einem Monat muss der Partner der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob er den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt oder ob er von seinem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht.

Bei der Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen Pflichten und Rechten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und will der Partner selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu einem auf gütlichem Wege oder durch Experten vereinbarten Preise aufkaufen. Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines Dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

VI. Tod eines Gesellschaftern

Art. 7. Der Tod eines Gesellschaftern zieht keine zwangsmäßige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall können die übrigen Gesellschafter während einer Dauer von zwei Jahren den landwirtschaftlichen Betrieb, der den Gegenstand der Gesellschaft bildet, weiterführen. Um diese Weiterführung zu ermöglichen, verzichten die Erben des verstorbenen Gesellschaftern auf das Recht, während der vorgenannten Frist, die von diesem in die Gesellschaft eingebrachten Einlagen zurückzuverlangen. Als Gegenleistung steht ihnen während dieser zwei Jahre eine Entschädigung zu, begreifend eine fünfprozentige Verzinsung der Einlagen sowie einen angemessenen Pachtwert für die dem gemeinsamen Betrieb zur Verfügung gestellte Bodenfläche und die Prämienrechte.

Bei Übernahme des elterlichen Betriebes, nach dem Tode eines der Gesellschaftern, gelten ebenfalls die Bestimmungen wie sie im Artikel 6 festgelegt sind.

VII. Geschäftsjahr, Inventar, Bilanz, Gewinn und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung und endet am einunddreißigsten Dezember 2010.

Art. 9. Die Verwalter führen eine ordnungsgemäße landwirtschaftliche Buchführung. Aufgrund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.

Art. 10. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel vom landwirtschaftlichen Einkommen der Gesellschaft zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert. Den Gesellschaftern wird eine Entschädigung, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt wird, zuerkannt.

Art. 11. Der verbleibende Gewinn wird nach Maßgabe des eingebrachten Eigenkapitals und der eingebrachten Arbeit unter die Gesellschafter aufgeteilt. Für besondere Dienste werden Entschädigungen, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt werden, zuerkannt.

Art. 12. Erfahren die Beteiligungen an Arbeit und / oder Kapital während der Vertragsdauer wesentliche Änderungen zwischen den Partnern, so wird diesem Umstand bei der Gewinnausschüttung Rechnung getragen.

Art. 13. Als Vorschuss auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.

VIII. Haftung der Gesellschafter

Art. 14. Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen, für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs-, und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.

Art. 15. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

IX. Pflichten und Rechte der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich aktiv in Person wie auch mit seinen Familienangehörigen an der Bewirtschaftung des gemeinsamen landwirtschaftlichen Betriebes nach bestem Wissen und Können teilzunehmen, wobei jeder der Gesellschafter mindestens eine volle Arbeitskraft (2.300 AKh im Jahr) stellt. Über die Anstellung und Entlohnung von familieneigenen und familienfremden Arbeitskräften entscheiden die Gesellschafter durch einstimmigen Beschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich für die Gesellschaftsdauer die gesamte landwirtschaftliche Nutzfläche, die Gebäude, die Milchquote und alle Produktionsrechte an die Gesellschaft zu verpachten.

X. Verwaltung und Beschlüsse

Art. 18. Die Gesellschaftsführung besteht aus drei Verwaltern. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind ernannt:

- 1) Herr Joseph Schmitz, vorbenannt;
- 2) Dame Marie-Jeanne Aust, vorbenannt;
- 3) Herr Luc Dimmer, vorbenannt;

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrage von fünftausend (5.000,-). Für Verpflichtungen die den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften der drei Verwalter erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei vermittels Spezial- oder Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 19. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt diese in ein Spezialregister ein. dazu gehörende Dokumente werden beigegeben.

Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend. Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit die anderen Gesellschafter zu einer Beschlussfassung auffordern. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

XI. Generalversammlung

Art. 20. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Datum, Zeit, Versammlungsort und Tagesordnung werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Außerordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

Art. 21. Alle Beschlüsse müssen mehrheitlich genommen werden.

Art. 22. Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen und ein jeder kann sich durch einen anderen Gesellschafter vertreten lassen, falls die Gesellschaft mehr als zwei Gesellschafter zählt.

Art. 23. Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses Protokoll wird von allen Gesellschaftern unterzeichnet.

XII. Auflösung - Liquidation

Art. 24. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1876 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss durch Einschreibebrief seine Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschließen.

Art. 25. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrigbleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile verteilt.

XIII. Schlussbestimmungen

Art. 26. Für alle Fälle, die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1873 ff. des Zivilgesetzbuches anwendbar.

Art. 27. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluss der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, das er mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

Art. 28. Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern ernteten, in betreff der Auslegung gegenwärtiger Statuten, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entscheid vorgelegt. Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss oder im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.

Art. 29. Alle Umänderung der vorliegenden Statuten, sowie alle sonstigen Änderungen welche die Situation der Gesellschaft betreffen, müssen der Verwaltung der Technischen Dienste der Landwirtschaft (ASTA) und dem Service d'Economie Rurale unverzüglich mitgeteilt werden.

Art. 30. Die Kosten des Gesellschaftsvertrages und seiner Durchführung gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Die Gesellschafter schätzen die Kosten der Gründung sowie diejenigen, die mit der Gründung im Zusammenhang stehen auf ungefähr tausendachthundert Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Schmitz, Aust, Dimmer, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 30 mars 2010. Relation: DIE /2010/2976. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations erteilt.

Diekirch, den 22. April 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010066041/166.

(100062879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Mongolia Opportunity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 149.991.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution datée du 3 mars 2010 que la dénomination de l'administrateur "Queen Ace Limited" a été modifiée et est devenue "Latona Capital Management Limited" avec effet au 3 mars 2010.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010066591/11.

(100063271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

N.V. Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 107.276.

Il est porté à la connaissance de tous que:

- Mathieu Gangloff, ayant pour adresse professionnelle 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est membre de classe B dans le directoire de la société N.V. Investment S.A. avec effet au 18 décembre 2009 jusqu'à l'assemblée de 2015;

- John Kleynhans, ayant pour adresse professionnelle 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est membre de classe B dans le directoire de la société N.V. Investment S.A. avec effet au 14 janvier 2010 jusqu'à l'assemblée de 2015;

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010066596/15.

(100063109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Meccarillos International, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 35.515.

—
EXTRAIT

Suite à la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 21 avril 2010, il a été décidé de renouveler le mandat de Président du conseil et administrateur-délégué de Monsieur Fernando Dominguez-Valdes Hevia.

Son mandat se terminera lors de l'Assemblée appelée à approuver les comptes arrêtés au 30 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010066594/14.

(100063131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

MOLLIN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 47.812.

—
Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentant permanent de ses administrateurs:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l.

- Monsieur Peter VAN OPSTAL, résidant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Konzern S.à.r.l.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Lux Business Management S.à.r.l. / Lux Konzern S.à.r.l.

Représenté par Gerard VAN HUNEN / Représenté par Peter VAN OPSTAL

Référence de publication: 2010066595/16.

(100063328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Patron GP III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 147.441.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 7 avril 2010 avec effet au 8 avril 2010, que la société Patron Investments III S.à r.l. a cédé les cinq cent (500) parts sociales qu'elle détenait de la Société à Patron Capital G.P. III Limited, immatriculée au registre du commerce de Gibraltar sous le numéro 97969, ayant son siège social au Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2010066598/14.

(100062995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

TC Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 147.964.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'Associé Unique de la Société en date du 3 mai 2010

- La démission de Mr. Gilbert MULLER de ses fonctions de Gérant de Catégorie A a été acceptée avec effet au 3 mai 2010.

- La nomination de Mr. Vincent LEBBE, né le 15 février 1971 à Etterbeek (Belgique) et résidant professionnellement au 72, rue Major Pétilion B-1040 Bruxelles, aux fonctions de Gérant de Catégorie A a été acceptée avec effet au 3 mai 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TC PRIVATE EQUITY S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010066616/18.

(100063564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

INVESCO Continental Europe Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.662.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010066684/10.

(100063279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Patron Project IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.350.

—
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 23 avril 2010 que la société Patron Investments III S.à r.l., a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait à la société Patron Project X S.à r.l. ayant son siège social au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- Patron Project X S.à r.l. détient donc les 500 parts sociales représentant la totalité du capital social.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2010066599/15.

(100063264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Pacific Federal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 140.242.

—
Procès-verbal de gérance du 30 avril 2010

Le 30 avril 2010, au siège social de la SARL PACIFIC FEDERAL (la "Société"),

Monsieur Gernot KOS, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, confirme le transfert des parts sociales (125), anciennement détenues par Monsieur Olivier DOMENEC, au profit de Monsieur Gerhard RIEDER et ce, suivant contrat de cession de parts sociales du 23 mars 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le présent procès-verbal a été signé.

Gernot KOS.

Référence de publication: 2010066602/14.

(100062908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

PM-International AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 46.582.

Die Gesellschaft PM-International AG stellt fest, dass das Mandat des Rechnungskommissars FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A. nach dem 13. Juni 2007 nicht verlängert wurde und mit Bestellung des Wirtschaftsprüfers MOORE STEPHENS S.à r.l. zum 16. Januar 2009 hinfällig ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010066603/14.

(100062992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Harbinger Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.492.028,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010066686/11.

(100063597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

SaarGummi technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 108.936.

Gemäß Gesellschafterversammlung vom 01.04.2010 wird Herr Dr. Georg Weyer, geboren am 29.07.1957 in D-Köln, wohnhaft in D-47929 Grefrath, Frévenstrasse 41, mit Wirkung zum 19.04.2010 als Mitglied des Geschäftsführungsrates und als Vorsitzender des Geschäftsführungsrates auf unbestimmte Dauer bestellt mit der Maßgabe, dass er die Gesellschaft satzungsgemäß vertreten kann.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05.05.2010.

G.T. Experts-Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2010066606/16.

(100063332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Shelon Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 146.796.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 28 avril 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Edward Krubasik, en tant qu'administrateur A, est acceptée avec effet au 31 mars 2010.
- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant qu'administrateur C, est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Manfred Remmel, avec adresse professionnelle a "Vegagasse 12/4, 1190 Vienna, Autriche" est élu nouvel administrateur A de la société avec effet au 31 mars 2010 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

- Monsieur Wim Rits, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" est élu nouvel administrateur C de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2010066607/17.

(100063359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Signet Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 146.366.

—
EXTRAIT

En date du 11 mai 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Terry Lee Burman, 375 Ghent Road, Akron 44333 Ohio, Etats-Unis d'Amérique est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Walker Gordon Boyd, 15 Golden Square, W1F 9JG, Londres, Royaume Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010066608/16.

(100063294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Sapira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.664.

—
Il résulte de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 24 février 2010 que le commissaire, L'Alliance Révision Sàrl a été remplacé par la société Bel Bond SA enregistré sous le numéro IBC 52 917 avec siège social Jasmine Court, 35A Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes arrivera à échéance à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010066609/15.

(100063005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Select Commerce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 24.013.

—
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 09 décembre 2009 que le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121917 a changé de dénomination. La dénomination nouvelle est G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010066610/15.

(100062906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Sogecore Employee Benefits S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 38.224.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 mars 2010

Deuxième résolution: cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil décide à l'unanimité de coopter Monsieur Claude STASSER demeurant professionnellement 6B, route de Trèves L - 2633 SENNINGERBERG en tant qu'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009

Référence de publication: 2010066611/12.

(100062920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Sogecore Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 70.900.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 mars 2010

Deuxième résolution: cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil décide à l'unanimité de coopter Monsieur Claude STASSER demeurant professionnellement 6B, route de Trèves L - 2633 SENNINGERBERG en tant qu'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009

Référence de publication: 2010066612/12.

(100062921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Telecom Italia Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.448.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de Telecom Italia Finance qui a été tenue le 28 avril 2010 que l'assemblée des actionnaires a nommé:

a) Mr. Andrea Mangoni né à Acquasparta (Terni - Italia) le 5 juin 1963, domicilié à Milano (Italia), Piazza degli Affari 2 comme Administrateur. Mr. Mangoni restera en charge, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2011.

b) Price Waterhouse Coopers Société à responsabilité limitée, avec siège à 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises pour les exercices 2010-2018, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2019.

Adriano Trapletti

Le Président de la réunion

Référence de publication: 2010066614/16.

(100063189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Telecom Italia Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.970.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de Telecom Italia Capital qui a été tenue le 28 avril 2010 que l'assemblée des actionnaires a élu:

a) Mr. Andrea Mangoni né à Acquasparta (Terni - Italia) le 5 juin 1963, domicilié à Milano (Italia), Piazza degli Affari 2 comme Administrateur. Mr. Mangoni restera en charge, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2012.

b) Price Waterhouse Coopers Société à responsabilité limitée, avec siège à 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises pour les exercices 2010-2018, jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2019.

Adriano Trapletti
Le Président de la réunion

Référence de publication: 2010066617/16.

(100063188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Eriem Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.

R.C.S. Luxembourg B 125.769.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066733/9.

(100063121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Theorema Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.560.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010066619/18.

(100063488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

UPC DTH Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.475.554,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 79.448.

I - L'adresse du gérant Nils Magnus Ternsjö a changé, elle est désormais au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald

II - Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 3 mai 2010, l'associé unique a décidé:

1. d'accepter la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

2. de nommer Michael Lee, avec adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010066620/16.

(100062868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Circle Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 74.578.

—
Extrait des résolutions Conseil d'Administration du 26 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n°RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour Circle Capital Group S.A.

Référence de publication: 2010066626/14.

(100062864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Cotech International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 106.106.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 26 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour Cotech International S.A.

Référence de publication: 2010066628/14.

(100062917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

DataCenterEnergie S.A. (DCE), Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.
R.C.S. Luxembourg B 140.229.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2010 que la société, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable en abrégé CLERC, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, est nommé commissaire, son mandat se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010066630/15.

(100063067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

DPK Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 150.378.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés le 29 avril 2010

L'assemblée générale a accepté la démission de Monsieur Pierre METZLER, résidant au Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société. La démission est acceptée avec effet immédiat.

L'assemblée générale a nommé Madame Annette ROUX, née le 4 août 1942 à Croix-de-Vie, France, demeurant à 47, quai d'Orsay, 75007 Paris, France comme gérante de la Société. Son mandat est de durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 avril 2010.

Lufs Marques Guilherme.

Référence de publication: 2010066633/15.

(100062855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Du Poète A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 134.257.

—
Extrait de l'assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2010

L'assemblée a pris acte de la démission de Mademoiselle Nathalie Braam de son poste d'administrateur en date du 29 mars 2010 et décide de nommer en tant que nouvel administrateur Mr Jean-Charles Busschaert, né le 12/01/1984 à Namur (Belgique) et domicilié à 10 Rue de Montigny B-5380 Forville. Le mandat prend effet au 27 avril 2010 et se prolonge jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Plus aucuns points n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16h30.

NE VARIETATUR

Jean-Charles Busschaert

Administrateur

Référence de publication: 2010066634/16.

(100063516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Einsa Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.729.

—
Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 21 avril 2010 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2011:

- Carlos Javier RODRIGUEZ NAVIO, 8, Calle Compostela, 28700 San Sebastian de los Reyes, Madrid, Espagne, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- Manette OLSEM, 25, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué

- Evelyne GUILLAUME, 25, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur;

- BDO Compagnie Fiduciaire S.A., 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010066636/16.

(100063320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Top Level Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.665.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010066650/12.

(100063006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Olivinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9640 Boulaide, 34, rue Romaine.

R.C.S. Luxembourg B 96.215.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010066651/12.

(100063007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Luxembourg HIFU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.532,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.166.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Luxembourg HIFU S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010066803/14.

(100063426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Tanglewood Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 87.210.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 3 mai 2010 de la société Tanglewood Finance S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 3 mai 2010:

Monsieur Geoffrey Kupferschmid, né le 19 juillet 1962 à New York, Etats-Unis, demeurant à 1, Pepsi Way, NY 10589 Somers, Etats-Unis, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant A suivant en date du 3 mai 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Dennis Schilder, né le 26 septembre 1973 à Rotterdam, Pays Bas, demeurant à Zonnebaan 35, 3542 EB Utrecht, Pays Bas, en qualité de Gérant A de la Société

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Inigo Madariaga, Gérant A
- Dennis Schilder, Gérant A
- Franciscus W.J.J. Welman, Gérant B
- Patrick L.C. van Denzen, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tanglewood Finance S.à r.l.
Patrick L.C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2010066491/25.

(100063180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Beim Oscar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.406.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010066654/12.

(100063013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Tansen Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 93.663.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31st, 2010, it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as director of the company;
- 2 To appoint Mr. Torben MADSEN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg, as a new director of the company .

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire M. Torben MADSEN demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2010066820/18.

(100063308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Atman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.775.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010066655/12.

(100063015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Société d'Administration, d'Etudes et de Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.151.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010066656/12.

(100063018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Société d'Administration, d'Etudes et de Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.151.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2010066657/12.

(100063019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Immobilière Feidt, Société en nom collectif.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1-3, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 5.171.

Statuts coordonnés suivant assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 mars 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010066685/13.

(100063404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Fat Pipe Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.100.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 avril 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010066687/11.

(100063555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Fortis Direct Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.629.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Référence de publication: 2010066688/11.

(100063286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

New Haven Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 67.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066785/9.

(100063116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

S.C.O.N.A. Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.
R.C.S. Luxembourg B 107.031.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 5 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010066775/10.

(100062903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Compagnie d'Investissement des Ardennes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compagnie d'Investissement des Ardennes S.A.

C. BLONDEAU / N-E NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010066938/12.

(100063512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Lemon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 130.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEMON FINANCE S.A.

R. THILLENS / N-E NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010066933/12.

(100063423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Mobitek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010066699/10.

(100062791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

UBS Multi Manager Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.748.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010066693/10.

(100062794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.421.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Scientific Games Luxembourg Finance S.à R.L.
Mr James METCALFE
Gérant

Référence de publication: 2010066936/14.

(100063405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Scientific Games Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.422.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Scientific Games Luxembourg Finance S.à R.L.
Mr James METCALFE
Gérant

Référence de publication: 2010066934/14.

(100063418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

**Procap CP S.A., Société Anonyme,
(anc. Elocap Lux S.A.).**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 119.842.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROCAP CP S.A.
(anc. ELOCAP LUX S.A.).
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2010066931/14.

(100063451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Studiofund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.057.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010066928/10.

(100063076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

V.A.A.C. Vicking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 93.476.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010066926/10.

(100063082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Virgian Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010066946/14.

(100063309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Romme Investments SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.661.

Les comptes annuels de la société au 28 février 2010 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Luxembourg Financial Group A.G.

Arnaud Schneider / Elke Dosch

Legal Officer and Compliance / Legal Counsel and Compliance Officer

Référence de publication: 2010066945/14.

(100063175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Classic Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 132.524.

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains.

A comparu:

Monsieur Eric KINTZIGER, entrepreneur, demeurant à B-6792 Battincourt (Belgique), 32, rue de l'Étang (Belgique), ici représenté par Mélanie SAUVAGE, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée en date du 20 avril 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par le comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire d'acter que:

- Monsieur Eric KINTZIGER est l'associé unique de CLASSIC CONSTRUCTION S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit du Luxembourg, ayant son siège social au 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.524, constituée par acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2578 du 13 novembre 2007 (la Société);

- Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société; et

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune (les Actions).

L'associé unique a déclaré avoir connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée et renoncer aux formalités de convocation.

L'associé unique a, dès lors, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg au 124, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des Statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Bascharage.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ six cent cinquante-cinq euros (EUR 655,-).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, 5, avenue du Bois.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, représenté comme il est dit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: SAUVAGE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 mai 2010. REM 2010 / 575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010056847/47.

(100070765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Alma Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 20, rue Adolphe Klein.

R.C.S. Luxembourg B 107.178.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010**"Cinquième résolution*

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Elle décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Conseil d'administration:

1. Monsieur Marc WILTZIUS, L-5653 Mondorf-les-Bains, 20 rue Adolphe Klein,
2. Madame Alix SUNNEN, L-5653 Mondorf-les-Bains, 20 rue Adolphe Klein,
3. Monsieur Alain WILTZIUS, L-5653 Mondorf-les-Bains, 20 rue Adolphe Klein.

Administrateur-délégué:

Monsieur Marc WILTZIUS, préqualifié.

Commissaire aux comptes:

SOFINTER GESTION Sàrl, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.»

Mondorf-les-Bains, le 30 avril 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Marc WILTZIUS / Alix SUNNEN / Alain WILTZIUS

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2010064688/24.

(100062267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Dextre-Primo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 52.567.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010066743/9.

(100062796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.